



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES



RÉGLEMENTATION DE L'AUDIT DE CALIBRE MONDIAL

Novembre 2015



À propos du CCRC

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien de réglementation de l'audit responsable de la surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC contribue à renforcer la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière, sur laquelle repose l'efficacité de nos marchés financiers.



Vision

Contribuer à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés ouvertes au Canada par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité.



Mission

Réglementation efficace : relever de façon proactive les risques actuels et nouveaux liés à l'intégrité de l'information financière des sociétés ouvertes au Canada en évaluant la façon dont les auditeurs répondent à ces risques dans les faits, et en incitant les responsables de la gouvernance, les organismes de réglementation et les normalisateurs à élaborer des solutions durables.



Conseil d'administration

Le conseil d'administration du CCRC est formé de neuf administrateurs.



Employés

Une cinquantaine de professionnels sont au service du CCRC.



Bureaux

Le CCRC a des bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver.



Rapport public 2015 du CCRC sur les inspections des Quatre Grands cabinets comptables du Canada

Le rapport public 2015 du CCRC sur les inspections des Quatre Grands présente les constatations découlant de l'inspection annuelle des quatre principaux cabinets comptables du Canada (Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PwC s.r.l./S.E.N.C.R.L.). Ces cabinets et leurs cabinets affiliés étrangers audient environ 98 % de l'ensemble des émetteurs assujettis canadiens en termes de capitalisation boursière. Tous les cabinets participant au Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit (le protocole) communiquent au comité d'audit de leurs clients les constatations importantes découlant de l'inspection par le CCRC de leur dossier d'audit, ainsi que ce rapport. Cette façon de faire vise à favoriser des échanges plus fructueux entre la direction, le cabinet et les comités d'audit, et à aider ces derniers à assumer leurs responsabilités de surveillance. Pour plus d'informations sur le protocole et les cabinets participants, visitez le site www.cpab-ccrc.ca.

Inégalités dans la qualité de l'audit chez les Quatre Grands cabinets; augmentation globale des constatations importantes découlant des inspections

Les inspections effectuées en 2015 par le CCRC indiquent que la qualité de l'audit a été inégale parmi les quatre principaux cabinets comptables du Canada (Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et PwC s.r.l./S.E.N.C.R.L.). Collectivement, les constatations importantes découlant des inspections ont augmenté pour les quatre cabinets comparativement à l'année dernière, et leurs systèmes qualité doivent être améliorés.

Au cours de ses inspections effectuées en 2014, le CCRC avait ciblé les émetteurs assujettis à forte capitalisation boursière, prêtant une attention particulière aux travaux d'audit réalisés en pays étrangers. Dans notre rapport sur ces inspections, nous avons noté une amélioration générale de la qualité de l'audit, toutes les missions devant toutefois continuer d'être exécutées de façon cohérente.

Pour mieux comprendre si les améliorations de la qualité de l'audit au cours des années précédentes font maintenant partie intégrante du quotidien de tous les cabinets, et si ces derniers les ont pleinement intégrées à leur façon d'aborder tous les dossiers de mission, le CCRC a réorienté ses inspections effectuées en 2015 sur des dossiers d'émetteurs assujettis de moyenne à faible capitalisation boursière (250 millions de dollars ou moins) situés dans des centres de moindre importance, l'objectif ultime étant d'évaluer le caractère durable de l'amélioration de la qualité de l'audit observée chez les Quatre Grands cabinets comptables au cours des deux dernières années.

Sur 93 dossiers inspectés (comparativement à 98 en 2014), 24 (comparativement à 7 en 2014) ont fait l'objet de constatations importantes. La méthodologie fondée sur les risques que le CCRC utilise pour sélectionner les dossiers à inspecter (et les diverses sections de ceux-ci) ne vise pas à obtenir un échantillon représentatif des travaux d'audit qu'un cabinet réalise. Le CCRC oriente plutôt sa sélection en fonction des aspects de l'audit présentant un risque élevé pour les sociétés ouvertes les plus complexes, ce qui augmente la probabilité de détecter des problèmes liés à la qualité de l'audit. Deux des cabinets ont obtenu des résultats généralement comparables à ceux de 2014. Deux cabinets ont connu des difficultés : l'un surtout dans les audits de sociétés à plus faible capitalisation boursière et l'autre, de façon plus générale.

À quelques exceptions près, les plans d'action mis en œuvre par les cabinets ont généralement contribué à maintenir la qualité de l'audit dans les missions de plus grande envergure. Cependant, nos inspections ont démontré que ce n'était pas toujours le cas pour les dossiers d'audit des petits émetteurs assujettis. L'incidence des plans d'action sur la qualité des audits de sociétés de moyenne à faible capitalisation boursière réalisés par les plus petits bureaux des cabinets d'audit n'est pas évidente, ce qui laisse entendre que les processus de qualité ne génèrent pas constamment de bons résultats pour tous les cabinets d'audit.

À la lumière de nos constatations, nous avons demandé aux cabinets de prendre les mesures suivantes :

- Pour les dossiers non encore corrigés, mettre en œuvre les procédures prévues afin de déterminer si un retraitement est nécessaire (aucun retraitement n'a été relevé à ce jour).
- Améliorer l'efficacité de leurs systèmes de contrôle qualité pour les sociétés de moyenne et de faible capitalisation boursière.
- Se pencher sur les problèmes spécifiques à chaque région qui pourraient nuire à la qualité de l'audit.
- Évaluer les causes sous-jacentes des constatations importantes propres au dossier concerné.
- Effectuer une revue exhaustive des systèmes de contrôle qualité et évaluer si ces derniers comportent des faiblesses inhérentes qui entraînent un manque de cohérence dans l'exécution de l'audit au niveau du dossier de mission.
- Modifier les programmes de formation et d'apprentissage, au besoin, compte tenu des constatations et des principaux points ressortis lors de l'inspection.
- Déterminer les prochaines étapes qui s'imposent, dont la révision et la modification des plans d'action, au besoin, pour continuer de favoriser la cohérence et améliorer la qualité de l'audit pour l'ensemble des missions.

Le CCRC surveillera la mise en œuvre, la viabilité et l'efficacité de ces initiatives d'amélioration de la qualité de l'audit. Le niveau de notre surveillance variera selon la gravité des problèmes relevés au sein de chaque cabinet, et nous évaluerons tout particulièrement les efforts d'amélioration dans les secteurs où nous avons observé, cette année, un déclin dans la qualité de l'audit.

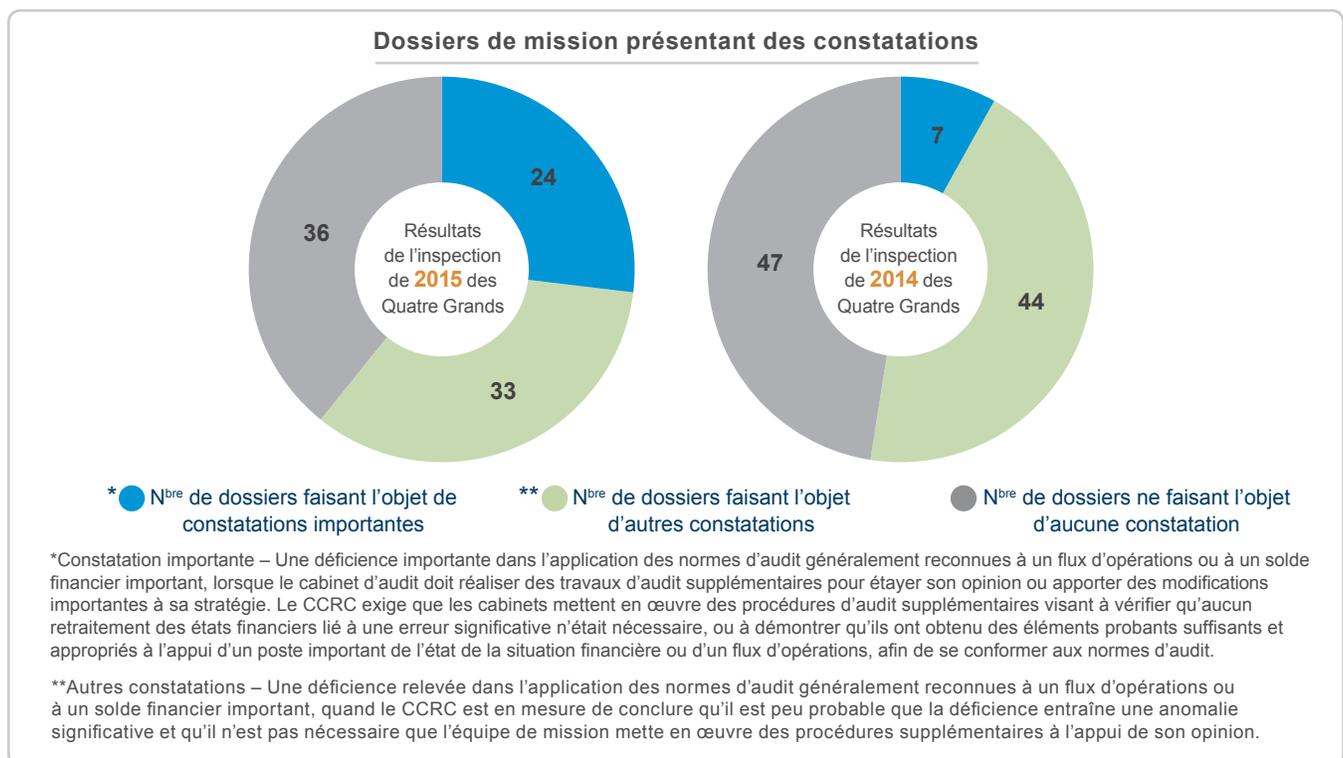
Pour ses inspections de 2016, le CCRC continuera d'utiliser sa méthode fondée sur les risques en visant surtout les émetteurs assujettis de moyenne à faible capitalisation boursière. Nous nous pencherons notamment de plus près sur les systèmes de contrôle qualité des cabinets et, plus particulièrement, examinerons la culture du cabinet et le ton donné par la direction, la structure organisationnelle, les mesures de responsabilisation, l'identification des risques et la dotation en personnel.

Nous continuerons de multiplier nos échanges avec les comités d'audit en nous concentrant surtout sur les émetteurs assujettis de moyenne à faible capitalisation boursière. Nous comptons également publier des documents d'information sur la façon d'évaluer les cabinets d'audit et les risques d'audit, la façon dont certains comités d'audit abordent le plus efficacement possible leur rôle de surveillance, ainsi que les enjeux se rapportant à des secteurs d'activité précis que les comités d'audit pourraient vouloir explorer avec leurs auditeurs.

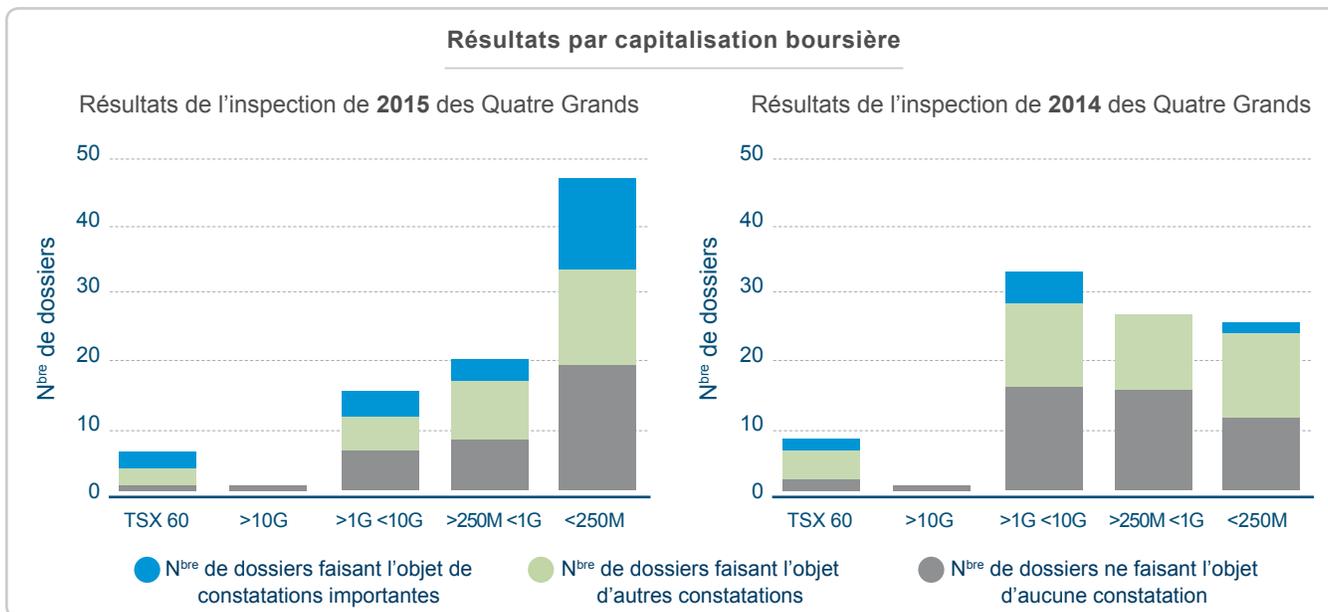
Une réorientation des inspections a révélé des lacunes dans la cohérence de l'exécution

En 2015, 48, soit 51,6 %, des dossiers inspectés (comparativement à 27, soit 27,5 %, des dossiers inspectés en 2014) étaient ceux de sociétés présentant une capitalisation boursière de 250 millions de dollars ou moins. Par ailleurs, nous avons privilégié, dans notre sélection, les dossiers des plus petits bureaux des cabinets et ceux où les associés responsables participent à des missions sortant de leur champ d'expertise sectorielle.

Comparativement à 2014, une augmentation du nombre de dossiers d'audit faisant l'objet de constatations importantes a été observée pour tous les cabinets (voir le graphique ci-dessous). Des 24 dossiers de mission visés par des constatations importantes, 14 (comparativement à 1 en 2014) étaient ceux de sociétés présentant une capitalisation boursière de 250 millions de dollars ou moins sur un échantillon de 48 dossiers (comparativement à 27 en 2014).



Dans trois cabinets, au moins un dossier inspecté sur quatre pour des sociétés présentant une capitalisation boursière de 250 millions de dollars ou moins a fait l'objet de constatations importantes (voir le graphique ci-après), et l'un de ces cabinets a fait l'objet de plusieurs constatations importantes. Dans un autre de ces cabinets, des constatations importantes ont également été observées plus souvent que pour les autres cabinets à l'égard de dossiers de sociétés présentant une capitalisation boursière de plus de 250 millions de dollars.



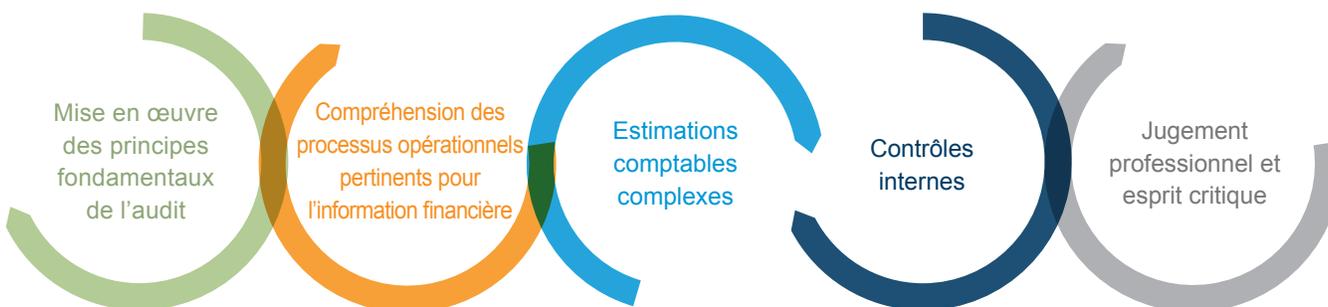
L'accès aux travaux d'audit réalisés dans un pays étranger demeure une préoccupation

Au cours des inspections de cette année visant les dossiers d'audit d'émetteurs assujettis canadiens ayant des activités à l'étranger, nous avons noté que les cabinets ont défini des procédures spécifiques pour la réalisation de ce type de travaux, ce qui s'est traduit par une amélioration générale de l'exécution et de la qualité des audits.

Il n'en reste pas moins que ce sujet demeure une source de préoccupation pour le CCRC. Bien que nous ayons conclu des protocoles d'entente avec certains pays, nous sommes encore soumis à des restrictions lorsque vient le moment d'avoir accès aux travaux des auditeurs d'une composante dans certains autres pays étrangers. (Pour obtenir la liste des pays où le CCRC n'a pas accès aux travaux des auditeurs, consultez notre site Internet.) Nous continuons nos démarches auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières pertinentes afin que les changements nécessaires permettant l'accès aux travaux d'audit soient apportés de sorte à nous permettre d'accomplir notre mandat de réglementation auprès des cabinets d'audit participants.

Informations clés

Cette année, nous avons cerné deux secteurs de l'audit qui semblaient ressortir davantage que lors des cycles d'inspection précédents : l'application des principes fondamentaux de l'audit et la compréhension des processus opérationnels pertinents pour l'information financière. Nous continuons d'observer des problèmes liés à l'audit des estimations comptables complexes et des contrôles internes, notamment dans l'exercice du jugement professionnel et de l'esprit critique.



Mise en œuvre des principes fondamentaux de l'audit

Depuis quelques années, le CCRC concentre la plus grande partie de ses efforts à l'inspection de dossiers comprenant des soldes d'états financiers et des flux d'opérations complexes, difficiles à auditer et nécessitant un niveau élevé de jugement professionnel. Dans le cadre de la réorientation de nos activités d'inspection visant à déterminer le niveau d'intégration des améliorations de la qualité de l'audit dans le quotidien des cabinets, nous avons consacré des ressources à l'évaluation de la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'audit par les cabinets dans des secteurs courants, mais non moins importants.

Nous avons relevé des constatations importantes dans un certain nombre de dossiers en ce qui concerne les tests de base sur les produits, le coût de revient des stocks, et l'existence et l'amortissement des stocks. Dans plus d'un dossier, les procédures visant à évaluer l'exactitude du coût de revient des stocks étaient soit mal conçues, soit mal exécutées, ou les deux.

Les auditeurs doivent s'assurer que les procédures sont conçues et exécutées de façon appropriée. Si des aspects fondamentaux de l'audit sont délégués à des membres du personnel ayant moins d'expérience, le cabinet doit veiller à ce que ces derniers reçoivent la formation pertinente pour pouvoir mettre en œuvre les procédures qui leur ont été assignées et à ce que leurs travaux soient supervisés et revus convenablement, à défaut de quoi les systèmes axés sur la réalisation d'audits de qualité pourraient devenir inefficaces.



Les auditeurs doivent s'assurer que les procédures sont conçues et exécutées de façon appropriée.

Compréhension des processus opérationnels pertinents pour l'information financière



Le manque de compréhension des affaires du client est la cause première sous-jacente d'un grand nombre des constatations d'audit que nous avons relevées.

Le manque de compréhension des affaires du client est la cause première sous-jacente d'un grand nombre des constatations d'audit que nous avons relevées. Pour évaluer le risque d'erreur et, ultimement, déterminer une stratégie d'audit efficace, l'auditeur doit avoir une bonne compréhension des activités de l'entreprise, de son fonctionnement, et de la

nature et du flux des opérations comptables. Autrement, il est difficile de planifier et d'exécuter un audit efficace.

Dans nombre de cas, le CCRC a relevé des lacunes dans la compréhension de l'équipe de mission quant à l'information financière et aux risques d'audit de l'entreprise, ce qui s'est traduit par des procédures d'audit inefficaces et mal conçues. Voici quelques exemples :

- Appliquer une stratégie corroborative pour les entreprises qui dépendent de systèmes. Les équipes de mission se sont appuyées implicitement sur des contrôles qui n'avaient pas été identifiés ni testés.
- Manque de compréhension des contrats avec les clients et des indicateurs de fraude.
 - Les contrats avec les clients peuvent, ultimement, déterminer la façon dont l'émetteur assujetti doit comptabiliser ses produits et, s'ils ne sont pas compris et analysés de façon appropriée, des erreurs peuvent survenir dans la comptabilisation des produits.
 - Dans certains dossiers, le CCRC a remarqué que l'équipe de mission s'en tenait à une compréhension et à une prise en compte générales des indicateurs de fraude, qui ne reflétaient pas la structure et le contexte opérationnel particuliers de l'émetteur assujetti. Dans certains autres dossiers, les équipes de mission ont correctement identifié les indicateurs de fraude lors du processus de planification, mais n'ont pas tenu compte de la compréhension qu'ils ont acquise pour élaborer des procédures d'audit efficaces.

Estimations comptables complexes

La mise en œuvre appropriée des méthodes comptables suppose souvent le recours à un certain nombre de jugements et d'estimations. Puisqu'il peut s'agir de jugements et d'estimations complexes pouvant être influencés par un parti pris de la direction, le CCRC choisit souvent de cibler ce sujet dans ses inspections et formule fréquemment des constatations à cet égard.

Les types d'estimations et de jugements complexes peuvent varier selon les secteurs d'activité. Les estimations liées à la dépréciation, et plus particulièrement l'évaluation de la continuité de l'exploitation, nécessitent souvent l'établissement de prévisions de flux de trésorerie et le recours à des spécialistes. Les auditeurs doivent évaluer le caractère approprié des prévisions qui sont effectuées. Cet exercice peut s'avérer difficile puisque de telles prévisions

sont à la fois fondées sur l'expérience passée (nécessitant la validation des données historiques provenant de sources internes ou externes) et sur les attentes futures (nécessitant l'évaluation des hypothèses de la direction concernant des facteurs tels que les taux de croissance, les taux d'actualisation, le calendrier de développement du projet et les attentes sectorielles).

De même, les cabinets peuvent avoir certaines difficultés à évaluer les travaux d'experts externes et à intégrer leurs propres experts internes au processus d'audit.

Le fait qu'un cabinet reconnu ait agi à titre d'expert choisi par la direction ne libère pas pour autant l'auditeur de la responsabilité d'évaluer le caractère raisonnable des hypothèses formulées par cet expert ou des conclusions tirées sur la base de ces hypothèses.



Les auditeurs doivent évaluer le caractère approprié des prévisions qui sont effectuées.

Contrôles internes

Compte tenu de l'étendue des activités, du recours accru aux technologies de l'information et du volume élevé d'opérations traitées, il est souvent difficile de réaliser l'audit d'une grande entité ou d'une entité complexe au moyen d'un simple examen d'un échantillon d'opérations. Dans le cadre de l'audit des états financiers, les auditeurs doivent acquérir une compréhension approfondie des systèmes de contrôle interne mis en place par la direction et de l'efficacité de leur conception. L'équipe de mission peut s'acquitter de cette tâche elle-même ou obtenir la participation d'un expert en contrôles internes. Quelle que soit l'option envisagée, l'exécution efficace d'un audit axé sur les contrôles internes requiert beaucoup d'expérience.

Dans le cadre de ses inspections, le CCRC a relevé de nombreux cas où les travaux liés aux contrôles internes n'étaient pas bien exécutés, ce qui remet en question la façon dont les contrôles internes sont testés, la mise en œuvre des principes fondamentaux de l'audit, la compréhension des processus opérationnels par l'équipe de mission et l'efficacité de l'audit. Nous avons également relevé d'autres situations où il n'était pas raisonnable de se fier seulement aux procédures de corroboration pour obtenir des éléments probants suffisants et appropriés, et où l'équipe de mission n'avait pas testé les contrôles internes. Les cabinets doivent procéder à une réévaluation critique de la façon dont ils abordent les audits axés sur les contrôles internes et offrir une formation et des indications appropriées aux équipes de mission.



Dans le cadre de l'audit des états financiers, les auditeurs doivent acquérir une compréhension approfondie des systèmes de contrôle interne mis en place par la direction et de l'efficacité de leur conception.

Jugement professionnel et esprit critique

Les aspects nécessitant le plus de jugement professionnel et d'esprit critique ont occupé une place prépondérante parmi ceux ayant fait l'objet de nos constatations en 2015. La participation des principaux responsables de la mission tant à l'étape de la planification qu'à l'étape de la résolution de problèmes demeure la meilleure façon d'aborder ces questions. La participation appropriée et en temps voulu des responsables de la mission est nécessaire afin de pallier l'inexpérience de l'équipe d'audit et soutenir la prestation d'audits de qualité. Tout manquement en ce sens est une cause sous-jacente de nos constatations les plus courantes, particulièrement dans les secteurs qui nécessitent beaucoup de jugement professionnel.

L'exercice d'un niveau approprié d'esprit critique constitue le fondement d'un audit de qualité, au même titre que le maintien d'une relation appropriée entre l'auditeur et la direction. Les auditeurs efficaces savent juger de la valeur de l'information fournie par la direction en la confrontant à leur propre connaissance de l'entreprise et de son environnement d'affaires global. Ce faisant, ils peuvent évaluer le point de vue de la direction dans le contexte des éléments probants internes et externes, puis se forger une opinion indépendante qui peut corroborer, ou non, celle de la direction. Les constatations découlant des inspections de cette année concernaient des cas où les hypothèses de la direction avaient été acceptées sans être remises en question comme il se doit. Par exemple, nous avons relevé des cas où l'auditeur avait accepté les hypothèses avancées par la société sur le taux de croissance, dans le cadre de son appréciation des évaluations, alors que la direction n'avait peut-être pas une expérience suffisante dans un nouveau secteur d'activité donné ou, malgré une expérience suffisante, avait incorporé des taux de croissance incohérents par rapport à la performance passée.



Les constatations découlant des inspections de cette année concernaient des cas où les hypothèses de la direction avaient été acceptées sans être remises en question comme il se doit.

Coordonnées

Demandes d'informations générales

Téléphone : 416 913 8260 Sans frais : 1 877 520 8260 Télécopieur : 416 850 9235
Courriel : info@cpab-ccrc.ca www.cpab-ccrc.ca

Centre du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
150, rue York
Bureau 900
Toronto (Ontario)
M5H 3S5 Canada
Téléphone : 416 913 8260

Est du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2916
Montréal (Québec)
H3B 2L3 Canada
Téléphone : 514 807 9267

Ouest du Canada

Conseil canadien sur
la reddition de comptes
400, rue Burrard
Bureau 1980
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3A6 Canada
Téléphone : 604 630 8260

Pour en savoir plus

Vous trouverez le rapport public 2014 sur les inspections du CCRC, son rapport 2015 sur les Quatre Grands, des renseignements détaillés sur le protocole et d'autres publications à l'intention des comités d'audit sur notre site Internet, à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion : www.cpab-ccrc.ca>Liste de diffusion



Suivez-nous sur Twitter – [@CPAB_CCRC](https://twitter.com/CPAB_CCRC)

La présente publication n'est aucunement assimilable à la prestation de services juridiques, de services de comptabilité, de services d'audit ou de tout autre type de conseils ou de services professionnels, et elle ne doit pas être perçue comme telle. Sous réserve des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur du CCRC, la présente publication peut être diffusée dans son intégralité, sans autre autorisation du CCRC, dans la mesure où aucune modification n'y est apportée et que le CCRC y est cité en tant que source.
© Conseil canadien sur la reddition de comptes, 2015. Tous droits réservés.

www.cpab-ccrc.ca / Courriel : info@cpab-ccrc.ca

